



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 29 octobre – 2 novembre 2007

RAPPORT DU PRÉSIDENT

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 6
II. Dispositions relatives au Comité consultatif <i>ad hoc</i> sur la stratégie de financement	7 - 10
III. Sélection de quatre candidats appelés à être nommés par l'Organe directeur au Conseil d'administration du Fonds mondial pour la diversité des cultures	11 - 13
IV. Nomination du Secrétaire	14
V. Arrangements pour la deuxième session de l'Organe directeur	15 - 16
VI. Principaux problèmes liés à l'application du Traité	17 - 25
VII. Conclusion et recommandations	26 - 29

Annexe: Lettre du Président de la deuxième session de l'Organe directeur

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse <http://www.planttreaty.org>

I. INTRODUCTION

1. L'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a élu le Bureau pour sa deuxième session à la clôture de la première session qui s'est tenue à Madrid (Espagne) du 12 au 16 juin 2006. J'ai été élu Président (Zambie), avec aux fonctions de Vice-Présidents M. Campbell Davidson (Canada), M. Modesto Fernandez Diaz Silveira (Cuba), M. Mohamed Khalifa (Égypte), M. John Madden (Australie), M. Sugiono Moeljopawiro (Indonésie) et M. François Pythoud (Suisse), conformément au Règlement intérieur de l'Organe directeur, adopté à sa première session.
2. Comme vous vous en souviendrez sans doute, le Bureau a commencé son mandat dès la clôture de la première session de l'Organe directeur. Il s'est employé à guider le Secrétariat du Traité dans les préparatifs pour la deuxième session de l'Organe directeur et s'est acquitté d'autres tâches découlant des décisions prises par l'Organe directeur lors de sa première session. Il s'agissait notamment de prendre des dispositions pour convoquer le Comité consultatif *ad hoc* afin qu'il poursuive les travaux en suspens sur la stratégie de financement, de sélectionner les quatre candidats qui seront nommés par l'Organe directeur au Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et de sélectionner le Secrétaire du Traité.
3. Le Bureau, en coordination avec le Secrétariat tant sous sa forme provisoire qu'en tant qu'organe indépendant, s'est attelé à un programme de travail pendant l'intersession pour mener à bien les tâches susmentionnées. Le Bureau s'est aussi penché sur l'efficacité du Traité en ce qui concerne l'application de décisions particulières prises lors de la première session de l'Organe directeur.
4. Je me permets de rendre hommage à tous les membres du Bureau et au personnel du Secrétariat pour le formidable esprit de coopération et le dévouement dont ils ont fait preuve en menant les activités du Bureau, ce qui a facilité le bon déroulement des travaux et permis d'achever les tâches entreprises en temps voulu.
5. Le Bureau a tenu trois réunions ordinaires et une réunion consacrée à la sélection du Secrétaire lors de laquelle il a fait office de comité de sélection. Ces réunions se sont tenues respectivement du 13 au 15 novembre 2006, les 5 et 6 février 2007, les 16 et 17 juin 2007 et le 28 octobre 2007. Le Bureau s'est en outre réuni les 20 et 21 décembre 2006 pour faire passer les entretiens de sélection au poste de Secrétaire. Toutes les réunions se sont déroulées au Siège de la FAO à Rome (Italie). Pendant cette période, le Bureau a aussi procédé à des consultations électroniques sur divers sujets.
6. Il me semble indispensable de rendre compte de ce que le Bureau a accompli concernant les tâches susmentionnées, car cela servira de point de départ logique à l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

II. DISPOSITIONS RELATIVES AU COMITÉ CONSULTATIF *AD HOC* SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

7. En conformité avec la Résolution 1/2006 adoptée à la première session de l'Organe directeur, le Bureau s'est employé avec le Secrétariat à constituer un Comité consultatif *ad hoc* dont il a facilité les réunions consacrées à établir les priorités, les critères d'éligibilité et les procédures opérationnelles applicables à l'allocation des fonds placés sous le contrôle direct de l'Organe directeur. Je suis reconnaissant aux membres du Bureau pour le rôle important qu'ils ont joué en facilitant la nomination de représentants de leurs régions respectives. Il a été décidé que le Comité pouvait tenir trois (3) réunions de trois jours chacune et que, par souci d'économie, il conduirait ses travaux en anglais seulement. Le Bureau a aussi formulé quelques suggestions sur la documentation que le Secrétariat avait à préparer pour la première réunion, qui a eu lieu du 26 au 28 mars 2007.

8. Le Bureau a jugé préoccupant le très faible niveau des contributions financières allouées par les parties contractantes au financement du budget adopté par l'Organe directeur et à la stratégie de financement. Il a également trouvé décevant le peu de réponses reçues de la part des parties contractantes qui avaient été priées par l'Organe directeur de donner des informations sur différentes questions, et notamment de faciliter le travail d'un Comité consultatif *ad hoc*. L'urgence de la situation m'a contraint, avec le concours des membres du Bureau, à rédiger une lettre en date du 6 février 2007 et adressée à toutes les parties contractantes, les exhortant à verser leurs contributions au budget administratif de base du Traité et à la stratégie de financement, et leur demandant de communiquer les informations requises. Copie de cette lettre figure en *annexe* au présent document.
9. Le Bureau a estimé que la mobilisation de contributions volontaires destinées à la stratégie de financement revêtait une importance majeure et a souligné qu'il était nécessaire pour les parties contractantes d'apporter des contributions, car cela témoignerait de leur engagement et encouragerait aussi d'autres parties à en faire autant. Le Bureau était d'avis que le Secrétariat soumette des idées et des propositions spécifiques sur la question des appels de fonds et sur les mesures éventuelles que pourrait prendre ultérieurement l'Organe directeur.
10. Le Bureau a noté avec satisfaction l'efficacité dont avait fait preuve le Comité dans la conduite de ses travaux, ce qui lui a permis de les mener à bien en deux réunions. La formule d'un Comité consultatif *ad hoc* a été jugée être une solution fonctionnelle et efficace du point de vue des coûts, de l'utilisation du temps et des résultats, pour la préparation pendant l'intersession des apports techniques destinés à l'Organe directeur.

III. SÉLECTION DE QUATRE CANDIDATS APPELÉS À ÊTRE NOMMÉS PAR L'ORGANE DIRECTEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

11. Le Bureau s'est réuni les 5 et 6 février 2007 pour sélectionner sur la liste des noms soumis par les parties contractantes et établie par le Secrétariat intérimaire les quatre candidats désignés par l'Organe directeur pour siéger au Conseil d'administration du Fonds mondial pour la diversité des cultures. Le Bureau a élu les quatre membres appelés à siéger à titre individuel, conformément aux procédures établies par l'Organe directeur, et a prié le Secrétariat de se mettre en rapport avec eux pour qu'ils confirment leur consentement à remplir ces fonctions et qu'ils conviennent de la durée du mandat qu'ils seraient disposés à accepter. Le Secrétariat les a donc consultés et tous ont accepté de siéger au Conseil d'administration.
12. Les personnes nommées figurent ci-après avec la durée de leurs mandats:
- Mme Wangari Maathai (Kenya), avec un mandat de six ans (un premier mandat de trois ans suivi d'un second de trois ans);
 - M. Peter Crane (Royaume-Uni), avec un mandat de cinq ans (un premier mandat de deux ans, suivi d'un second de trois ans);
 - M. Adel El-Beltagy (Égypte), avec un mandat de quatre ans (un premier mandat d'un an, suivi d'un second de trois ans);
 - M. Karl Erik Olsson (Suède), avec un mandat unique de trois ans.
13. J'ai communiqué ces précisions sur les nominations de l'Organe directeur au Secrétaire exécutif du Fonds le 19 février 2007.

IV. NOMINATION DU SECRÉTAIRE

14. J'ai présidé le comité de sélection ainsi que le groupe chargé des entretiens pour la sélection du Secrétaire de l'Organe directeur. Les deux étapes se sont déroulées conformément aux procédures adoptées par l'Organe directeur à sa première session pour la nomination du Secrétaire. Le comité de sélection a mené à bien le processus qui a abouti à la recommandation d'un candidat au Directeur général de la FAO, puis à sa nomination au poste de Secrétaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Bureau, M. Shakeel Bhatti, le nouveau Secrétaire de l'Organe directeur.

V. ARRANGEMENTS POUR LA DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

15. Le Bureau a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat lors de ses réunions pour procéder aux préparatifs nécessaires à la présente session. En raison des retards dans la mise en place effective du Secrétariat indépendant et dans la mobilisation des fonds requis, il est devenu évident qu'il ne serait pas possible de tenir cette session immédiatement avant ou après la onzième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de juin 2007, et il a donc fallu la reporter à cette période.

16. Dans la préparation de la deuxième session de l'Organe directeur, la principale tâche a consisté à élaborer l'ordre du jour et le programme et à convenir de la documentation pertinente se rapportant aux différents points de l'ordre du jour. Je suis heureux d'annoncer que cette tâche a été menée à bien et a abouti à l'ordre du jour et programme provisoires que vous avez devant vous. Comme le personnel du Secrétariat du Traité n'a été en poste que très peu de temps avant la tenue de la présente session de l'Organe directeur, des retards dans la finalisation des documents de travail par rapport aux dates normales de publication étaient inévitables. Malgré ces circonstances difficiles, les documents de travail ont pu être en totalité préparés à temps pour la session de l'Organe directeur, grâce au travail acharné du Secrétariat. À leur demande, le Secrétaire a aussi fait parvenir aux membres du Bureau pour examen et commentaire une version préliminaire du Programme de travail et budget pour 2008-09, à un stade précoce de préparation. Pendant tous ces préparatifs, le Secrétaire est resté en rapport permanent avec moi-même et d'autres membres du Bureau pour la mise au point finale de l'ordre du jour, du programme et de la documentation.

VI. PRINCIPAUX PROBLÈMES LIÉS À L'APPLICATION DU TRAITÉ

17. Je souhaite vous faire part de ce que je considère être les principales difficultés rencontrées dans l'application du Traité, sur lesquelles vous pouvez réfléchir à l'heure où vous vous apprêtez à entamer l'examen des différents points de l'ordre du jour prévus à la présente session de l'Organe directeur.

18. Vous conviendrez sans doute avec moi que le Traité est parvenu à un stade critique de son application. Actuellement, il s'agit essentiellement de mettre en œuvre le système multilatéral et la stratégie de financement du Traité de manière efficace, équilibrée et cohérente. En concentrant l'attention sur ces deux priorités, on répondra aussi à la nécessité de rendre le Traité attrayant à la fois aux parties contractantes et non contractantes en conciliant l'application des principales dispositions du Traité et la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Quelles nouvelles initiatives l'Organe directeur doit-il prendre et quels rôles les parties contractantes et autres parties peuvent-elles jouer pour favoriser la réalisation de cet objectif sont des points essentiels sur lesquels il faudra sans doute se pencher au cours de la présente session. Il est toutefois important d'assurer la cohérence et la concordance des politiques dans la mise en œuvre

du Traité, sous l'égide de l'Organe directeur et de son Secrétariat, y compris en ce qui concerne la coopération avec les organismes pertinents et les parties prenantes, tout comme il est indispensable que l'Organe directeur, par l'intermédiaire de son Secrétariat, veille à la coordination adéquate des activités appropriées.

19. Les parties contractantes se sont peu engagées à apporter des contributions financières volontaires tant au budget administratif de base qu'aux fonds fiduciaires, comme elles s'étaient déclarées prêtes à le faire à la première session de l'Organe directeur. La disponibilité en temps utile de ressources financières au titre du budget administratif est, entre autres, indispensable à la mise en place effective du Secrétariat du Traité. L'acheminement des contributions au budget administratif de base a été lent, ce qui a rendu difficile la réalisation à temps des activités inscrites au programme de travail convenu. Une des conséquences en a été le recrutement tardif du personnel d'appui du Secrétariat. C'est en partie pour cette raison que le Secrétariat a eu du mal à préparer la documentation requise pour la présente session et à la distribuer dans les délais prévus par le Règlement intérieur.

20. À ce stade précoce de la mise en œuvre, un point délicat à régler a trait aux questions de gouvernance et au rôle de l'Organe directeur et de son Secrétariat. Le Bureau s'est penché sur la question de l'autonomie fonctionnelle du Secrétariat du Traité, telle qu'affirmée à la première session de l'Organe directeur, et m'a demandé de soulever ce point dans le présent rapport à l'Organe directeur. Il est rappelé que la description de fonctions du Secrétaire précise que le Secrétariat est doté de l'autonomie fonctionnelle et est techniquement responsable auprès de l'Organe directeur. Afin de permettre à l'Organe directeur de prendre des mesures et des décisions à cet égard, le Bureau a demandé un rapport sur les modalités propres à traduire dans la pratique cette autonomie fonctionnelle, notamment en ce qui concerne divers aspects comme la représentation, la correspondance, la gestion des ressources financières et humaines, l'établissement de rapports, les voyages, les procédures administratives, les processus de gestion et de réforme, ainsi que le pouvoir exécutif du Secrétaire. Il a demandé au Secrétaire d'examiner, en coopération avec le Bureau juridique de la FAO et d'autres services compétents, quelles mesures pourraient être prises pour concrétiser cette autonomie. Le Bureau était également d'avis qu'il fallait explorer toutes les voies pour clarifier cette question au plus haut niveau dans la FAO et que les contributions financières des parties contractantes au budget administratif de base étaient un élément décisif dans l'exercice de cette autonomie.

21. Le Bureau a jugé sérieuse la situation des effectifs du Secrétariat et a souligné la nécessité pour le Secrétaire d'être en mesure de recruter du personnel par les procédures les plus efficaces et les plus rapides. Il a rappelé que la description de fonctions adoptée par l'Organe directeur stipule que le Secrétaire gère les ressources financières et humaines du Secrétariat et, s'il y a lieu, fait rapport à ce sujet au Directeur général. Il est donc recommandé que le Secrétaire reçoive un appui adéquat pour le processus de recrutement et la gestion du Secrétariat, à tous les niveaux. Je tiens à saluer les efforts et le travail accompli par le Secrétariat avec des ressources extrêmement limitées et en très peu de temps.

22. La lenteur et le faible taux des réponses envoyées par les parties contractantes aux demandes d'informations émanant du Secrétariat et nécessaires à l'application de certaines des décisions issues de la première session de l'Organe directeur posent aussi un problème dans la mise en œuvre du Traité. Il était, entre autres, demandé de donner les noms des agents de contact nationaux pour le Traité ainsi que des informations sur les ressources phytogénétiques à la disposition du système multilatéral. Comme vous pouvez le comprendre, les agents de contact sont essentiels à l'efficacité de la communication et de l'interaction entre le Secrétariat et les parties contractantes.

23. La nécessité de rendre fonctionnel le système multilatéral d'accès et de partage des avantages reste aussi un enjeu majeur. Il est d'importance vitale que des ressources adéquates soient disponibles et que des structures soient en place pour encourager les parties contractantes et d'autres parties prenantes à mettre du matériel dans le système multilatéral auquel pourront

accéder les personnes ou entités intéressées. Le programme de travail pour le prochain biennium devrait comprendre des activités d'envergure à cet effet. Comme le système multilatéral en est encore à ses débuts, il faudrait à ce stade s'attacher principalement à le rendre pleinement fonctionnel et prévoir l'évaluation de sa mise en œuvre à des sessions ultérieures de l'Organe directeur.

24. Outre l'accès facilité aux ressources phylogénétiques, il est également important que soient mises en place des stratégies claires pour définir de quelle manière les fonds seront mobilisés au titre de la stratégie de financement pour assurer la mise en œuvre du Traité, en particulier en ce qui concerne le partage des avantages monétaires, afin d'instaurer la confiance parmi les différentes parties prenantes.

25. Une autre tâche essentielle consiste à décider comment renforcer et maintenir l'intérêt des parties contractantes et comment les encourager à honorer leurs engagements à l'égard de l'application du Traité. En particulier, les parties contractantes n'ont pas fait preuve de la détermination voulue en ce qui concerne leurs contributions financières au budget administratif de base et autres contributions volontaires. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le système multilatéral d'accès et de partage des avantages représente le principal attrait du Traité et qu'il est par conséquent de première importance de rendre ce système opérationnel si l'on veut conférer au Traité le pouvoir d'attraction nécessaire à sa viabilité à long terme.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

26. Malgré les difficultés ci-dessus, je suis convaincu que l'application du Traité est placée sous de bons augures. Le nombre croissant d'adhérents au Traité justifie ma confiance.

27. Je tiens à complimenter le Secrétariat des efforts qu'il a déployés pour organiser cette session et en particulier préparer les documents nécessaires malgré les contraintes en temps et en ressources humaines.

28. Je crois sincèrement que l'intérêt suscité par le Traité, qui reste vif chez différentes parties prenantes, constitue une base solide sur laquelle l'Organe directeur peut puiser des forces et établir des relations de confiance pour l'application du Traité.

29. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude pour le formidable soutien et la coopération dont a bénéficié le Secrétariat de la part du Bureau du Directeur général et d'autres services compétents de la FAO, sans lesquels il aurait été difficile d'organiser cette session et de réaliser certaines tâches.



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الاغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.: PL 40/31

Your Ref.:

Rome, 6 February 2007

Letter from the Chairman of the Second Session of the Governing Body
of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

I have this week met with the Bureau of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture and the Secretariat. We reviewed, among other things, the responses that Contracting Parties have made to the requests for information that are contained in the Circular State ... Letter from the Interim Secretariat of 3 November 2007. A copy of the letter is attached, for ease of reference, as *Annex 1* to this letter.

The Bureau agreed that I should bring a number of matters to the attention of the Heads of Delegations to the First Session of the Governing Body, copied to their Governments' Representations to FAO.

Two things, in particular, require immediate action:

1. Re: Para 1 of the Circular State Letter 3 of November 2006: Nomination of focal points for correspondence regarding the Treaty.
To date, only 19 countries of the 111 Contracting Parties have nominated a focal point. Until a complete list of focal points is available, communications with Contracting Parties will be ineffective and slow. I should be grateful if all Contracting Parties could accordingly provide the Secretariat with information on their Contacts immediately, at the following address:

The Secretariat
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Tel: +39 06 57054986
Fax: +39 06 57053057
E-mail: PGRFA-Treaty@fao.org

.../...

Heads of delegations to the First Session
of the Governing Body of the
International Treaty on Plant Genetic
Resources for Food and Agriculture

cc: Permanent Representatives to FAO of
Contracting Parties to the International
Treaty on Plant Genetic Resources for
Food and Agriculture

Members of the Bureau of the Second
Session of the Governing Body of the
International Treaty on PGRFA

2. Re: Para 20-22 of the Circular Letter of 3 November 2006. The Governing Body, at its first session, adopted a budget that foresaw contributions from Contracting Parties, for a total of US\$ 1,730,988. The deadline for payments that was suggested was 29 December 2006. However, to date, only four Contracting Parties – two developed countries and two developing countries – have made payments, for a total of only US\$ 76,600. Clearly, the lack of Contracting Party contributions severely hinders the implementation of the Treaty. I, therefore, request Contracting Parties, urgently to:

- make payment of their contributions in accordance with procedure given in paragraph 20-22 of the letter of 3 November 2006;
- inform the Secretariat, at the above address, if they are unable immediately to make their contributions, as to when they intend to do so, and the amounts they intend to contribute. This will greatly facilitate financial planning, and the implementation of the work programme.

In addition, I should like to inform you that the deadlines for the following items of the letter of 3 November 2006 regarding the implementation of the Multilateral System through the Standard Material Transfer Agreement have been extended until 31 May 2007.

- Paragraphs 11 and 12 of the Circular State Letter of 3 November 2006 (Procedures and operational mechanisms to promote compliance and to address issues of non-compliance);
- Paragraphs 13 and 14 of the Circular State Letter of 3 November 2006 (Implementation of Article 6 of the Treaty: sustainable use of plant genetic resources).

I am pleased to say that the membership of the Treaty continues to rise: there are now 111 Contracting Parties. The Treaty, I am convinced, will go from strength to strength, if we can address the matters I have raised. I count on your assistance in this. I am informed that current planning is to hold the Second Meeting of the Governing Body of the International Treaty, in Rome, from 29 October to 2 November 2007. Formal invitations will be issued in due course.

Yours sincerely,



Godfrey Mwila
Chairman
Second Session of the Governing Body
of the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and Agriculture